

l'opinion du gouvernement lorsque ce dernier déclare que certains renseignements sont confidentiels et qu'il ne faut pas les divulguer, car autrement il ne pourrait exister un climat de confiance entre le gouvernement et les représentants de l'industrie. Si, toutefois, ce parti n'approuve pas l'attitude gouvernementale, cette motion vise donc à obtenir ces renseignements du gouvernement afin qu'il puisse les critiquer, les contester, présenter des objections et formuler des propositions à ce sujet. Si c'est le cas, on aurait bien aimé l'apprendre cet après-midi.

Nous avons soulevé des questions fort importantes, monsieur l'Orateur, et le député s'est servi aujourd'hui de cette motion à cette fin. Il a déclaré qu'il tient surtout à savoir quels sont les plans du gouvernement en ce qui concerne l'exploitation des industries par des capitaux étrangers ainsi qu'à connaître les principes de base et leur application à d'autres industries. En tout respect et toute humilité, nous déclarons qu'il n'est pas facile de répondre à ces questions, étant donné que la politique évolue. Le gouvernement l'étudie. Le gouvernement n'a pas adopté une attitude intransigeante. La commission d'étude prépare actuellement un rapport sur les principes qui inspireront les politiques de l'État à l'égard de la propriété étrangère. Au sein du cabinet, c'est au ministre du Revenu national (M. Gray) qu'est confiée la responsabilité de cette tâche.

Le gouvernement, en agissant de la sorte, savait fort bien qu'il se montrait assez pragmatique. Il a agi, comme les députés le reconnaissent, de façon sérieuse et conformément à l'opinion publique la plus répandue. Dans le parti du député, l'opinion varie plus que dans les autres. Les membres du groupe «waffle» veut aller jusqu'au bout dans une direction, tandis que les autres veulent s'engager dans une voie beaucoup plus large.

Une voix: Pourquoi ne lit-on pas les journaux?

M. Francis: A l'heure actuelle, en prenant des dispositions pour que les industries appartiennent aux Canadiens, le gouvernement s'applique intensément à faire ce que la population croit bon. D'autre part, il est fort conscient que les droits des particuliers sont en cause. Il s'agit des droits de l'industrie comme des droits des particuliers. Tous ont le droit de traiter leurs affaires avec logique et de surveiller leurs propres intérêts. Dans notre régime de la libre entreprise, nous présumons simplement juste que les parties intéressées dans des cas semblables jouissent de leurs droits.

En somme, ce que dit aujourd'hui le gouvernement à la Chambre est simplement ceci: les règles sont en préparation. Un document complet sera publié, on fera une déclaration de principe. Mais, à ce moment-ci, il serait prématuré de présenter un avis de motion de ce genre pour forcer le gouvernement à faire une déclaration de principe plus complète et plus vaste. L'avenir en réserve une: il n'y a aucun doute à ce sujet.

• (5.30 p.m.)

Comme je le disais au début de mes remarques, il est difficile de concilier les diverses déclarations que le

[M. Francis.]

député a formulées. Le député approuve les initiatives du gouvernement. En général, il les croit bonnes. Mais il veut que le gouvernement publie des documents confidentiels et à cette fin il a présenté une résolution générale demandant le dépôt de toute la correspondance échangée depuis janvier 1970 entre le gouvernement et l'industrie canadienne sur toute la question de la propriété et de la réglementation de l'industrie. Le gouvernement ne peut vraiment pas accepter une telle motion et, pour ma part, je crois qu'il serait très imprudent de le faire. J'espère que le gouvernement ne sera pas réduit à trahir la confiance qu'on a si explicitement mise en lui et je compte bien que la Chambre rejettera la motion dont l'a saisi le député.

M. Saltsman: Le député serait-il disposé à répondre à une question?

M. Francis: Je le ferai de mon mieux, très volontiers.

M. Saltsman: Le député s'est dit quelque peu inquiet des règles du jeu. En l'occurrence, on les a manifestement changées en cours de route. Quand M. Roman s'est intéressé à l'industrie de l'uranium, rien n'indiquait que le gouvernement avait l'intention d'empêcher la propriété étrangère de cette industrie. C'est un de ses griefs. Le public ne peut savoir dans quelle mesure la position de M. Roman se justifie sans voir les documents qu'on cherche à obtenir. Le député parle de changer les règles du jeu en ce qui concerne la production de renseignements confidentiels; je trouve pour ma part qu'on les a déjà changées dans le cas qui nous occupe. Le député en convient-il? J'aimerais connaître son avis.

M. Francis: Le député a tout à fait raison. On a changé les règles du jeu. Nous ne prétendons pas le contraire. Ce que nous disons, c'est que la motion dont nous sommes saisis n'aura pas l'effet qu'il veut qu'elle ait. Il demande la production d'un large éventail de documents confidentiels. La question de savoir si les intéressés en seront lésés dans leurs droits personnels devra se résoudre de la façon normale, c'est-à-dire par la discussion et la recherche d'un terrain d'entente.

Les pourparlers vont continuer entre le ministère et le principal intéressé. Le gouvernement doit mettre en balance l'intérêt public et l'intérêt particulier; la question est délicate, et de fortes sommes sont en cause. Le député n'ignore pas que dans ce genre de choses, une publicité prématurée n'arrangerait rien; on ne peut résoudre la difficulté que par des pourparlers entre les parties concernées, à la lumière d'une politique nationale que le gouvernement s'attache actuellement à élaborer.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami d'Ottawa-Ouest (M. Francis), je ne puis que m'interroger sur le principe qu'implique la motion à l'étude. Ainsi que l'honorable représentant l'a signalé, on nous demande d'approuver le dépôt de documents confidentiels faisant connaître la correspondance échangée entre le gouvernement et l'industrie de l'uranium. En l'occurrence, les documents portent surtout sur l'attitude de la Denison Mines et celle du